

**COMMUNE DE BREIL SUR ROYA**  
**06540**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 janvier 2012**

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 12 janvier 2012 à 17H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

**Etaient Présents** : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Pierre OZENDA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI.

**Etaient absents-excusés** : Mme Anne-Marie ANGELINI donne pouvoir à Mr Michel JOUVE, Mme Mireille PALLANCA donne pouvoir à Mr Joseph GHILARDI, Mme Josiane VACCARI donne pouvoir à Mr Georges POMAREDE, Mr Henri SOFFLICH I donne pouvoir à Mr Francis FRECOURT.

**Secrétaire de Séance** : Mme Cécile BACHET.

**Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.**

<b>01 octobre 2011</b>	<b>:</b>	<b>Bail TDF Location infrastructure à la Cime du Bosc</b> <b>Prestation</b> : location des infrastructures radioélectriques situées Cime du Bosc Loyer : 15.000,00€/an <b>Durée</b> : 12 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Prend effet, à compter du 01/10/2011
<b>14 novembre 2011</b>	<b>:</b>	<b>Convention de location d'un appartement situé 4 chemin des Oliviers à Mr COLLET Benjamin</b> <b>Durée</b> : du 15 novembre 2011 au 30 novembre 2011 pour un montant de loyer de 150,00€ La location est ensuite reconduite pour une période d'un an à compter du 01 décembre 2011. Le montant de la location mensuelle est de 300,00€ toutes charges comprises.

23 novembre 2011	:	<b>Contrat de prêt de 110.000,00€ non individualisé auprès Dexia Crédit Local</b> <b>Montant :</b> 110.000,00€ <b>Durée :</b> 15 ans 1 mois <b>Périodicité :</b> Semestrielle <b>Taux fixe :</b> 5,76% <b>Echéances constantes :</b> 5.525,42€ (hors prorata d'intérêts pour la première échéance) <b>Date première échéance :</b> 25/06/2012
21 décembre 2011	:	<b>Contrat de prêt de 100.000,00€ auprès du Crédit Agricole pour investissement budget Eau &amp; Assainissement</b> <b>Montant :</b> 100.000,00€ <b>Durée :</b> 12 mois <b>Périodicité :</b> Trimestrielle <b>Taux fixe :</b> 3.76% <b>Echéances constantes intérêts perçus terme échu proportionnel</b> <b>Date versement des fonds :</b> 15 janvier 2012 <b>Frais de dossier :</b> 100,00€ <b>Durée du différé d'amortissement :</b> 9 mois
21 décembre 2011	:	<b>Contrat de prêt de 200.000,00€ auprès du Crédit Agricole pour investissement budget Eau &amp; Assainissement</b> <b>Montant :</b> 200.000,00€ <b>Durée :</b> 25 ans <b>Périodicité :</b> Trimestrielle <b>Taux fixe :</b> 5.34% <b>Echéances constantes intérêts perçus terme échu proportionnel</b> <b>Date versement des fonds :</b> 15 janvier 2012 <b>Frais de dossier :</b> 200,00€

Approbation des Procès-Verbaux des Séances du 17 et du 30 novembre 2011.  
Les Procès-Verbaux des séances du 17 et du 30 novembre 2011 ont été **Approuvés** par les membres présents.

Avant d'ouvrir la séance, **Monsieur le Maire** propose que l'on rajoute à l'ordre du jour :

- Une demande de versement de subvention pour ravalement de façades
  - Motion pour le maintien des lits de médecine générale à l'Hôpital de Breil
  - Motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jean Moulin
- Approuvé à l'Unanimité**

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### 1 - **Mise en place de la charte de l'action sociale avec le CNAS**

**Monsieur le Maire** présente cette charte qui a pour objet :

-d'accompagner la mise en œuvre du droit à l'action sociale rendu obligatoire par la loi du 19 février 2007 en identifiant les acteurs chargés de porter l'action sociale au sein de la collectivité ou établissement et en précisant leur rôle respectif ;

-de donner du crédit à la désignation des délégués et du correspondant ;

-de rappeler les valeurs fondamentales du CNAS que sont la solidarité, la mutualisation et l'humanisme

**Approuvé à l'Unanimité**

### 2 - **Approbation du règlement de Voirie de la commune de Breil sur Roya**

Suite à la présentation du règlement de Voirie lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2011 et sa mise à disposition pour consultation, **Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'approuver le règlement de Voirie de la commune de Breil sur Roya.

**Monsieur Michel JOUVE** Conseiller Municipal, précise que pour les échafaudages une taxe de voirie serait à prévoir au-delà d'un mois pour éviter les échafaudages non réglementaires et les occupations abusives. Une proposition tarifaire sera l'objet d'un débat au prochain Conseil Municipal.

**Approuvé, une abstention**

### 3 - **Approbation tarif horaire vacation médecin Crèche**

Considérant l'activité de la Crèche municipale, il convient d'assurer la prévention médicale des enfants de la Crèche dans un cadre réglementaire

Considérant le caractère de l'acte médical répondant à une spécificité dans l'exécution, une discontinuité dans le temps et une rémunération liée à l'acte et non à l'indice de la FPT

Considérant l'absence de besoin permanent de cette mission ;

**Monsieur le Maire**, propose la création d'une vacation de prestation médicale par un médecin, au tarif de 15,81€.

**Approuvé à l'Unanimité**

### 4 - **Autorisation de remise en vente groupée des parcelles n° 20, 21 et 22 situées dans le massif du Bois Noir**

Suite à la résiliation en date du 13/10/2011 du contrat d'exploitation 2011 et sur proposition de l'O.N.F,

**Monsieur Joseph REY** 1<sup>er</sup> Adjoint, propose aux membres du Conseil d'accepter la remise en vente groupée des parcelles n°s 20, 21 et 22 situées dans le massif du Bois Noir de la forêt communale de Breil sur Roya.

**Approuvé à l'Unanimité**

**5 - Information sur la signature du marché « Aménagement rue de Turin »**

**Monsieur le Maire** rend compte du MAPA rue de Turin pour lequel après publicité, 4 plis ont été ouverts et analysés : COLAS, SADE VEOLIA, CARI, PEROTTINO.

Il informe les élus du choix de la Sté COLAS pour un montant de travaux de 598.356,00€ H.T.

Le début de la réalisation de cette rue est prévu début mars 2012

**Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal, regrette l'absence du revêtement préservant le caractère historique de la rue et regrette l'absence d'un plan d'urbanisme d'ensemble.

Il confirme le caractère professionnel du choix de la Sté COLAS. Il insiste sur le caractère environnemental à préserver.

**Monsieur le Maire** précise que la multitude de regards empêchent toute liberté d'action sur le choix du revêtement.

**6 - Approbation avenant au règlement périscolaire**

**Mme Marie-Lou ALLAVENA** Adjointe présente l'avenant au règlement périscolaire.

**•Modalités et délais de paiement**

Ci-dessous texte modifié :

**Les factures doivent être acquittées avant la date limite d'échéance indiquée sur celle-ci :**

- Soit directement au pôle jeunesse et sports en espèces ou par chèque à l'ordre du trésor public.
- Soit par courrier déposé sous enveloppe dans la boîte aux lettres du pôle jeunesse et sports accompagné du papillon détachable en bas de la facture.
- Soit par envoi postal au pôle jeunesse et sports 255, avenue Jean Jaurès, 06540 breil sur roya.

Conformément aux directives de la direction générale de la comptabilité publique concernant les régies simplifiées, toutes factures non réglé avant la date prévue indiquée sur celle-ci fera l'objet d'un titre de recettes exécutoire.

Les services du trésor public procéderont au recouvrement et éventuellement effectueront les poursuites selon les modalités précisées dans les instructions codificatrices relatives au recouvrement des produits locaux.

Les difficultés de règlement peuvent être évoquées auprès du centre communal d'actions sociales (Permanence le mardi après-midi de 14h00 à 16h00).

**RECLAMATIONS** : toute réclamation concernant la facturation, devra se faire directement auprès du régisseur au pôle jeunesse et sports.

**Approuvé à l'Unanimité**

**7 - Approbation du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) de la Piscine municipale**

3 objectifs :

- prévenir les accidents liés aux activités par la mise en place d'une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement
- Préciser les procédures d'alarme à l'intérieur et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs
- Préciser les mesures d'urgences définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident

Le POSS doit être porté à la connaissance du public par voie d'affichage, dans un lieu visible de tous.

**Approuvé à l'Unanimité**

**8 - Garantie prêt bancaire à la société ERILIA pour acquisition et aménagement logements locatifs sociaux « Villa Martini »**

Dans le cadre de la rénovation de la Villa Martini à usage de deux logements sociaux, la Société ERILIA demande pour l'acquisition une caution de la commune à hauteur de 110.000,00€.

**Monsieur le Maire** précise que dans cette opération, les deux logements seront affectés au contingent social de la commune.

**Approuvé à l'Unanimité**

**9 - Actualités SPANC**

Présenté par **Monsieur Francis FRECOURT** Adjoint

Le SPANC a soulevé bon nombres d'observations de la part des usagers quant à la dévolution du marché à la Société VEOLIA et les tarifs votés pour le contrôle des fosses.

Après la dernière réunion du Conseil Municipal, trois pistes de réflexion ont abouti à trois orientations :

- La nouvelle négociation du contrat avec la Société VEOLIA a abouti à 10,00€ H.T par mission.
- La prise en charge au titre d'une aide municipale de 30,00€ d'une moins-value de tarification.
- La mobilisation jusqu'au 31 décembre 2012 d'une aide de l'Agence de l'Eau de 26,00€ H.T

Dans ce contexte contractuel, la mobilisation sur le terrain d'un agent en interne pour individualiser le service en régie à compter du 01 janvier 2013 est actée.

Dans le contexte général, une nouvelle tarification est proposée :

- |              |             |
|--------------|-------------|
| - Diagnostic | 129,00€ H.T |
| - Conception | 124,00€ H.T |
| - Exécution  | 160,00€ H.T |

**Approuvé, une abstention**

- 10 - Demande de versement de subvention pour ravalement de façades**  
**Monsieur Michel JOUVE** Conseiller Municipal, propose aux membres du Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :
- Antoine GIACOBI 3, impasse des Mimosas 06540 Breil sur Roya  
**Approuvé à l'Unanimité**
- 11 - Motion pour le maintien des lits de médecine générale à l'Hôpital de Breil**  
Dans le cadre des informations, **Monsieur Michel MASSEGLIA** Conseiller Municipal fait part de l'avenir sombre à maintenir des lits de médecine générale. Il propose une intervention et soumet une Motion rédigée.
- Monsieur le Maire** précise que cette Motion est opportune et confirme néanmoins que la présence de l'offre de soins pour la MSR conforte par l'ARS le maintien des lits de médecine générale actuelle.  
**Approuvé à l'Unanimité**
- 12 - Motion contre la fermeture d'une classe école Jean Moulin**  
**Monsieur le Maire** rend compte des informations téléphonées de l'inspection académique qui confirme que compte tenu des effectifs de Breil la suppression de la classe de l'école Jean Moulin serait supprimée.
- Cependant, dans l'attente de la réunion décisionnelle du 15 février 2012 sur la carte scolaire, **Monsieur le Maire** propose qu'une Motion soit prise en Conseil Municipal et transmise aux autorités de tutelle.  
**Approuvé à l'Unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 19H30.**

Le Maire,

J.GHILARDI